MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230302-DCM23-032-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23.032

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Le 24 février 2023	Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN » POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORTEUR : Mme DAVID

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

Dans l'attente de la subvention définitive de 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN d'un montant de 13 000,00 € (treize mille euros).

La subvention sera déduite du montant attribué lors du vote des subventions définitives de 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 65748 - Fonction 420

- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN + 13 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE ROYAN 17205

Gilbert THULEAU